A UTILISER EN CAS DE DEMANDE D'ORGANISATION SUR QUATRE JOURS

En cas d'horaires différents, renseigner une fiche par école ou groupe scolaire

Commune : **LA NEUVILLE ROY** RPI : **152**

Circonscription de l'Éducation nationale : **ST JUST EN CHAUSSEE**

A compléter par le Maire ou le Président du RPI et à envoyer à l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription pour avis

Nombre d'écoles concernées : 4

Sur la même commune, les horaires peuvent être différents mais doivent tous être organisés sur 4 jours.

École : ~~maternelle~~ ~~élémentaire~~ primaire RNE de l'école : **0601090J**

Nom de l'école : **La Neuville Roy**

Horaires de l'école à la **rentrée 2016** (code de l'Éducation art. D521.10/11/12)

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	début de classe	8:55	8:55	9:55	8:55	8:55
	fin de classe	11:55	11:55	11:55	11:55	11:55
	Pause méridienne	1:45	1:45		1:45	1:45
A.M.	début de classe	13:40	13:40		13:40	13:40
	fin de classe	16:10	16:10		16:10	16:10

Horaires de l'école envisagés **à partir de la rentrée 2017** (Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017)

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	début de classe	08:55	08:55		08:55	08:55
	fin de classe	12:10	12:10		12:10	12:10
	Pause méridienne	durée : **01:30**	durée : **01:30**		durée : **01:30**	durée : **01:30**
A.M.	début de classe :	13:40	13:40		13:40	13:40
	fin de classe :	16:25	16:25		16:25	16:25

École desservie par les transports scolaires (Conseil départemental) : oui | ~~non~~

L'organisation proposée nécessite-t-elle une modification des horaires des transports les lundi, mardi, jeudi et vendredi? oui | ~~non~~

Demande d'organisation sur 4 jours transmise par le Maire de la commune | le Président de l'E.P.C.I.

à la date du : 23 août 2017

Nom, timbre et signature

LESUEUR Thomas.

CAT SCOLAIRE DES HIRONDES 60190 LA NEUVILLE ROY

Cadre à renseigner par l'Inspecteur de l'Éducation nationale (autant de fiches que de demandes d'horaires différents sur la commune)

Sur la commune :

Nombre d'avis de conseils d'école FAVORABLES :

Nombre d'avis de conseils d'école DEFAVORABLES :

AVIS de l'Inspecteur de l'Éducation nationale : FAVORABLE : ☐ DEFAVORABLE : ☐

Motif de l'avis défavorable en annexe.

Nom et signature : à la date du :

Cadre réservé aux services départementaux

Après avoir reçu la demande du Maire / du président de l'EPCI,

après avoir recueilli :

L'avis du ou des Conseils d'école

L'avis de la collectivité territoriale sur l'organisation du service des transports scolaires

L'avis de l'inspecteur de la circonscription

Considérant la cohérence avec les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation et la prise en compte du projet d'école et du projet éducatif territorial

Le Directeur Académique des services de l'éducation nationale de l'OISE

l autorise l'organisation de la semaine sur 4 jours de 6 heures, selon le tableau ci-dessus.

~~n'autorise pas~~

Fait à Beauvais le 24 août 2017

A UTILISER EN CAS DE DEMANDE D'ORGANISATION SUR QUATRE JOURS

En cas d'horaires différents, renseigner une fiche par école ou groupe scolaire

Commune : **LEGLANTIERS** RPI : **152**

Circonscription de l'Éducation nationale : **ST JUST EN CHAUSSEE**

A compléter par le Maire ou le Président du RPI et à envoyer à l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription pour avis

Nombre d'écoles concernées : 4

Sur la même commune, les horaires peuvent être différents mais doivent tous être organisés sur 4 jours.

École : ~~maternelle~~ élémentaire ~~primaire~~ RNE de l'école : **0600602D**

Nom de l'école : **Léglantiers**

Horaires de l'école à la **rentrée 2016** (code de l'Éducation art. D521.10/11/12)

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	début de classe	9:00	9:00	9:00	9:00	9:00
	fin de classe	12:00	12:00	11:00	12:00	12:00
	Pause méridienne	1:45	1:45		1:45	1:45
A.M.	début de classe	13:45	13:45		13:45	13:45
	fin de classe	16:15	16:15		16:15	16:15

Horaires de l'école envisagés **à partir de la rentrée 2017** (Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017)

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	début de classe	08:55	08:55		08:55	08:55
	fin de classe	12:15	12:15		12:15	12:15
	Pause méridienne	durée : **01:30**	durée : **01:30**		durée : **01:30**	durée : **01:30**
A.M.	début de classe :	13:45	13:45		13:45	13:45
	fin de classe :	16:25	16:25		16:25	16:25

École desservie par les transports scolaires (Conseil départemental) : oui | ~~non~~

L'organisation proposée nécessite-t-elle une modification des horaires des transports les lundi, mardi, jeudi et vendredi? oui | ~~non~~

Demande d'organisation sur 4 jours transmise par le Maire de la commune | le Président de l'E.P.C.I.

à la date du : 23 août 2017

Nom, timbre et signature LESUEUR Thomas

SYNDICAT SCOLAIRE DES HIRONDELLES 60190 LA NEUVILLE ROY

Cadre à renseigner par l'Inspecteur de l'Éducation nationale (autant de fiches que de demandes d'horaires différents sur la commune)

Sur la commune :

Nombre d'avis de conseils d'école FAVORABLES :

Nombre d'avis de conseils d'école DEFAVORABLES :

AVIS de l'Inspecteur de l'Éducation nationale : FAVORABLE : ☐ DEFAVORABLE : ☐

Motif de l'avis défavorable en annexe.

Nom et signature : à la date du :

Cadre réservé aux services départementaux

Après avoir reçu la demande du Maire / du président de l'EPCI,

après avoir recueilli :

L'avis du ou des Conseils d'école

L'avis de la collectivité territoriale sur l'organisation du service des transports scolaires

L'avis de l'inspecteur de la circonscription

Considérant la cohérence avec les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation et la prise en compte du projet d'école et du projet éducatif territorial

Le Directeur Académique des services de l'éducation nationale de l'OISE

Y autorise l'organisation de la semaine sur 4 jours de 6 heures, selon le tableau ci-dessus.

n'~~autorise pas~~

Fait à Beauvais le 24 août 2017

A UTILISER EN CAS DE DEMANDE D'ORGANISATION SUR QUATRE JOURS

En cas d'horaires différents, renseigner une fiche par école ou groupe scolaire

Commune : **PRONLEROY** RPI : **152**

Circonscription de l'Éducation nationale : **ST JUST EN CHAUSSEE**

A compléter par le Maire ou le Président du RPI et à envoyer à l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription pour avis

Nombre d'écoles concernées : 4

Sur la même commune, les horaires peuvent être différents mais doivent tous être organisés sur 4 jours.

École : ~~maternelle~~ ~~élémentaire~~ primaire RNE de l'école : **0601101W**

Nom de l'école : **Pronleroy**

Horaires de l'école à la **rentrée 2016** (code de l'Éducation art. D521.10/11/12)

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	début de classe	8:35	8:35	8:35	8:35	8:35
	fin de classe	11:35	11:35	10:35	11:35	11:35
	Pause méridienne	1:45	1:45		1:45	1:45
A.M.	début de classe	13:20	13:20		13:20	13:20
	fin de classe	15:50	15:50		15:50	15:50

Horaires de l'école envisagés **à partir de la rentrée 2017** (Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017)

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	début de classe	08:35	08:35		08:35	08:35
	fin de classe	11:50	11:50		11:50	11:50
	Pause méridienne	durée : **01:30**	durée : **01:30**		durée : **01:30**	durée : **01:30**
A.M.	début de classe :	13:20	13:20		13:20	13:20
	fin de classe :	16:05	16:05		16:05	16:05

École desservie par les transports scolaires (Conseil départemental) : oui | ~~non~~

L'organisation proposée nécessite-t-elle une modification des horaires des transports les lundi, mardi, jeudi et vendredi? oui | ~~non~~

Demande d'organisation sur 4 jours transmise par le Maire de la commune | le Président de l'E.P.C.I.

à la date du : 23 août 20

Nom, timbre et signature

Lesoegr Thomas

SYNDICAT SCOLAIRE DES HIRONDELLES 60190 LA NEUVILLE ROY

Cadre à renseigner par l'Inspecteur de l'Éducation nationale (autant de fiches que de demandes d'horaires différents sur la commune)

Sur la commune :

Nombre d'avis de conseils d'école FAVORABLES :

Nombre d'avis de conseils d'école DEFAVORABLES :

AVIS de l'Inspecteur de l'Éducation nationale : FAVORABLE : ☐ DEFAVORABLE : ☐

Motif de l'avis défavorable en annexe.

Nom et signature : à la date du :

Cadre réservé aux services départementaux

Après avoir reçu la demande du Maire / du président de l'EPCI,

après avoir recueilli :

L'avis du ou des Conseils d'école

L'avis de la collectivité territoriale sur l'organisation du service des transports scolaires

L'avis de l'inspecteur de la circonscription

Considérant la cohérence avec les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation et la prise en compte du projet d'école et du projet éducatif territorial

Le Directeur Académique des services de l'éducation nationale de l'OISE

Y autorise l'organisation de la semaine sur 4 jours de 6 heures, selon le tableau ci-dessus.

n'autorise pas

Fait à Beauvais le

A UTILISER EN CAS DE DEMANDE D'ORGANISATION SUR QUATRE JOURS

En cas d'horaires différents, renseigner une fiche par école ou groupe scolaire

Commune : **MONTIERS** RPI : **152**

Circonscription de l'Éducation nationale : **ST JUST EN CHAUSSEE**

A compléter par le Maire ou le Président du RPI et à envoyer à l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription pour avis

Nombre d'écoles concernées : 4

Sur la même commune, les horaires peuvent être différents mais doivent tous être organisés sur 4 jours.

École : ~~maternelle~~ ~~élémentaire~~ primaire RNE de l'école : **0601094N**

Nom de l'école : **Montiers**

Horaires de l'école à la **rentrée 2016** (code de l'Éducation art. D521.10/11/12)

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	début de classe	8:45	8:45	9:45	8:45	8:45
	fin de classe	11:45	11:45	11:45	11:45	11:45
	Pause méridienne	1:45	1:45		1:45	1:45
A.M.	début de classe	13:30	13:30		13:30	13:30
	fin de classe	16:00	16:00		16:00	16:00

Horaires de l'école envisagés **à partir de la rentrée 2017** (Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017)

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	début de classe	08:45	08:45		08:45	08:45
	fin de classe	12:00	12:00		12:00	12:00
	Pause méridienne	durée : **01:30**	durée : **01:30**		durée : **01:30**	durée : **01:30**
A.M.	début de classe :	13:30	13:30		13:30	13:30
	fin de classe :	16:15	16:15		16:15	16:15

École desservie par les transports scolaires (Conseil départemental) : oui | ~~non~~

L'organisation proposée nécessite-t-elle une modification des horaires des transports les lundi, mardi, jeudi et vendredi? oui | ~~non~~

Demande d'organisation sur 4 jours transmise par le Maire de la commune | le Président de l'E.P.C.I.

à la date du : 23 août 2017

Nom, timbre et signature LESUEUR Thomas

SCOLAIRE DES HIRONDELLES 60190 LA NEUVILLE ROY

Cadre à renseigner par l'Inspecteur de l'Éducation nationale (autant de fiches que de demandes d'horaires différents sur la commune)

Sur la commune :

Nombre d'avis de conseils d'école FAVORABLES :

Nombre d'avis de conseils d'école DEFAVORABLES :

AVIS de l'Inspecteur de l'Éducation nationale : FAVORABLE : ☐ DEFAVORABLE : ☐

Motif de l'avis défavorable en annexe.

Nom et signature : à la date du :

Cadre réservé aux services départementaux

Après avoir reçu la demande du Maire / du président de l'EPCI,

après avoir recueilli :

L'avis du ou des Conseils d'école

L'avis de la collectivité territoriale sur l'organisation du service des transports scolaires

L'avis de l'inspecteur de la circonscription

Considérant la cohérence avec les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation et la prise en compte du projet d'école et du projet éducatif territorial

Le Directeur Académique des services de l'éducation nationale de l'OISE

☒ autorise l'organisation de la semaine sur 4 jours de 6 heures, selon le tableau ci-dessus.

~~n'autorise~~ pas

Fait à Beauvais le 24 août 2017